**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 35 (1906)

**Heft:** 7

**Rubrik:** Échos de la presse

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

XXXVe ANNÉE. N° 7. 1er AVRIL 1906.

# Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : **3 fr.** — Pour l'étranger : **4 fr.** — Prix du numéro : **20 ct.**
Prix des annonces : **15 ct.** la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. J. Dessibourg,** *Directeur de l'Ecole normale,* **Hauterive-Posieux.**
Pour les annonces, écrire à *M. R. Chassot, Musée pédagogique, à Fribourg,* et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'*Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.*

**SOMMAIRE** : *Echos de la presse. — De l'interrogation et de sa valeur éducative (suite.) — Langue maternelle. — Bilan géographique de 1905 (suite.) — Un mot sur le dessin à l'école primaire. — Atlas scolaire. — Le service militaire et les instituteurs. — Historique de l'école de Villarimboud (suite). — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Avis. — L'enfant et le ruisseau (poésie).*

## ÉCHOS DE LA PRESSE

Si la société doit à chaque citoyen la première culture de l'esprit, elle ne doit pas oublier qu'elle lui doit également la culture du corps. Tout en se préoccupant des questions qui concernent spécialement l'instruction, l'instituteur ne doit rien négliger pour conserver et assurer une bonne santé aux enfants qui lui sont confiés. Dans le *Manuel général,* M. le Dr Guillermet a publié un article sur l'hygiène scolaire. Nous nous permettons d'en reproduire la partie qui intéressera plus particulièrement les instituteurs.

« Il faut autant que possible éviter l'accumulation et la dissémination des poussières dans les classes. Ces poussières

apportées du dehors ou résultat de l'usure du plancher ou de la malpropreté des élèves sont dangereuses à respirer..... Les poussières s'accumulant surtout dans les fentes du plancher, dans les coins et recoins des murs et des plafonds, les parquets seront en bois dur bien jointés sur bitume, passés à l'huile ou stéarinés, les plafonds plans et unis, ou de forme ogivale, comme on l'a adopté pour les hôpitaux nouvellement construits, les corniches supprimées, tous les angles formés de surfaces arrondies et concaves chaque fois que cela sera possible. Dans les cas beaucoup plus nombreux où il est impraticable de réaliser ces dispositions, il faut tout au moins éviter que les élèves entrent en classe avec des pieds boueux et pour cela disposer à l'entrée un *vestiaire* pour les sabots et les vêtements humides, des *décrottoirs* et des *paillassons*, et s'assurer qu'ils servent, et tous les soirs, sinon deux fois dans la journée, *balayer* la salle. Mais ce balayage doit être fait d'une certaine manière... Tout balayage à sec qui déplace les poussières et les fait voltiger est dangereux et doit être rigoureusement proscrit, le seul qui soit admissible est le balayage humide : on jette sur le parquet de la sciure de bois humectée d'eau pure ou d'une solution antiseptique, la poussière s'y incorpore et le balai enlève tout, puis on brûle ce qu'on a recueilli. Le nettoyage avec une serpillière humide est également bon si elle est suffisamment imbibée d'eau propre et fréquemment renouvelée. On promènera soigneusement la serpillière dans les coins et autour du pied des tables.

Il faudra fréquemment laver les vitrages, le plus souvent possible les murs, s'ils sont peints à l'huile ; s'ils sont passés à la chaux il est nécessaire de les faire badigeonner chaque année. »

*
* *

Autres temps, autres mœurs. « Autres pays, autres besoins », pourrait-on dire aussi.

En France et en Belgique, plusieurs organes de la presse ont soutenu que la suppression des écoles normales primaires serait une mesure acceptable et même excellente.

Nous ne notons que ce passage du *Journal des Débats* : « Pour ce qui concerne la culture et l'instruction générale, nous souhaitons que tous les jeunes gens soient élevés ensemble, et que les futurs professeurs, magistrats, officiers ou industriels, s'asseyent côte à côte sur les mêmes bancs jusqu'au jour où les nécessités de l'éducation professionnelle les obligeront à bifurquer chacun de son côté. C'est ce qui se passe actuellement pour toutes les catégories sociales, sauf pour les instituteurs. La spécialisation ne commence qu'au sortir du

lycée, c'est-à-dire au moment où elle ne peut plus être évitée. C'est à vingt ans et plus qu'on entre à Saint-Cyr ou à Polytechnique. Pour l'instituteur, au contraire, la vie à part commence avant l'achèvement des études qui doivent être communes à tous. L'enseignement donné dans les écoles normales est pour la plus grande partie un enseignement qui n'a rien de professionnel. C'est pourquoi il devrait être donné au lycée, sauf à constituer pour la dernière année, une section normale avec caractère pédagogique. »

Ce n'est pas de nos écoles suisses normales que l'on pourrait dire que leur enseignement n'a rien de professionnel pour la plus grande partie. Une seule année serait à peine suffisante pour la formation pédagogique. Et jusqu'à cette dernière année, l'instituteur devait étudier des branches, qui ne lui seraient certainement pas nuisibles, mais qui allongeraient démesurément le temps de ses études.

*
* *

On lit dans *Le Citoyen :*

« Au mépris de la Constitution vaudoise qui dit : « Dans les écoles publiques, l'enseignement religieux doit être conforme aux principes du christianisme et distinct des autres branches de l'enseignement », le syndic L. Ménétrey et la commission scolaire de Chavannes-sous-Lausanne ont interdit aux membres du corps enseignant primaire de ne faire aucune prière, ni en entrant, ni en sortant de classe, et défendu de lire ou de chanter quoi que ce soit où le mot Dieu soit imprimé.

Si, au terme de la Constitution fédérale, les écoles doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de conscience ou de croyance, le législateur n'a jamais eu l'intention de donner à une autorité quelconque le droit d'agir ainsi que l'ont fait le syndic et la commission scolaire de Chavannes.

Ces autorités auraient dû savoir que c'est au nom du Dieu Tout-Puissant que le pacte fondamental de la Confédération a été élaboré par les mandataires du peuple suisse, et que celui-ci a sanctionné cette invocation en adoptant la Constitution fédérale qui nous régit.

Encore une autorité plus à plaindre qu'à blâmer, car il serait regrettable qu'elle ait agi par ignorance et plus regrettable qu'elle ait agi de propos délibéré. »

---

La voix de la bienveillance est plus séduisante que celle de la flatterie. (Duclos).